

*Initiatives ministérielles*

bricoler et de faire les choses à moitié? D'un autre côté, il s'agit vraiment d'un pas dans la bonne direction.

Si le gouvernement accepte la proposition du Bureau national des grains concernant l'orge de brasserie, il y aurait deux zones d'approvisionnement: la côte ouest et les États-Unis. Il s'agit là encore d'un pas dans la bonne direction, bien qu'on n'aille pas assez loin.

Il convient à ce point-ci d'expliquer clairement ce que fait cette mise en commun des coûts de transport et comment cela se rapporte à l'établissement d'un prix commun qui se fait à la Commission canadienne du blé. Comme je l'ai déjà expliqué, à cause de la mise en commun des coûts de transport, tous les agriculteurs qui vendent leur grain par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé paient un montant égal en coûts de transport même si, selon les lois du marché, ils devraient payer moins ou davantage.

Cela a eu pour effet de réduire le prix dans l'établissement d'un prix commun qui donne à tous les agriculteurs un prix égal pour leur blé. Cela a réduit le prix dans une même proportion, peu importe à combien s'élèvent les coûts de transport. Pour que ce système d'établissement d'un prix commun fonctionne, il faut clairement qu'il y ait un système quelconque de mise en commun des coûts de transport, sinon il serait extrêmement difficile, quoique pas impossible, pour la Commission du blé de calculer les montants à verser à tous les agriculteurs.

• (1245)

Pour expliquer davantage ce système de mise en commun, je vais résumer brièvement un document d'information qui ne fait pas partie du projet de loi, mais que le ministère a présenté comme le fondement d'où découleront les détails de la loi. Il s'agit d'un résumé de deux propositions présentées par le Bureau national des grains et la Commission canadienne du blé.

La première, celle du Bureau national des grains, dit qu'il y aurait pour tous les producteurs réduction du coût d'expédition au fur et à mesure qu'on s'éloigne, vers l'est ou vers l'ouest, de la zone de la côte ouest.

Cette proposition a été largement discutée dans le rapport des spécialistes qui ont étudié le versement des subventions aux producteurs. Ce groupe avait été mis sur pied par le gouvernement conservateur, et il a été maintenu par le gouvernement libéral. Malheureusement, ses propositions n'ont pas vraiment été prises en considération lorsque des modifications ont été apportées à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, objet même de l'étude du groupe.

La proposition du bureau a ultérieurement été modifiée pour englober les expéditions transitant par le port de Churchill et acheminées directement vers le marché américain. Là encore, la proximité relative, par rapport aux marchés, déterminerait l'importance de la déduction. Voilà donc la proposition du Bureau national des grains.

La deuxième est la proposition 85 de la Commission canadienne du blé. Cette proposition reconnaît l'équivalence globale de la côte ouest et des ports du Saint-Laurent, pour ce qui est du produit des ventes, et recommande donc que le point de mise en commun de l'est soit déplacé de Thunder Bay vers le Saint-Lau-

rent. C'est ce qui se passera si la mesure législative est adoptée, comme le ministère le prévoit.

Toutefois, cette proposition ne fonctionnera pas dans les circonstances actuelles à cause de la demande accrue de céréales sur les marchés japonais et saoudien. Cette proposition ne fonctionnera pas tant qu'on ne rétablira pas l'équilibre entre les expéditions de la côte est et celles de la côte ouest.

La Commission canadienne du blé propose de mettre sur pied un système de mise en commun sur le modèle, principalement, du Bureau national des grains. La Commission canadienne du blé espère que, compte tenu des frais de transport accrus qui sont associés à la proposition du Bureau national des grains, les producteurs compareront les rendements des comptes des livraisons en commun du blé, du blé dur, de l'orge fourragère, de l'orge brassicole et des céréales qui ne relèvent pas de la Commission canadienne du blé, et qu'ils diversifieront éventuellement leurs cultures en fonction des taux de rendement anticipés.

La Commission canadienne du blé veut donner suite à sa proposition 85 étant donné que les restrictions concernant la zone de la côte ouest sont moins grandes. Elle estime que cette option est viable à long terme.

Ces deux propositions dont les grandes lignes sont esquissées dans le document d'information ont été soumises au comité et aux députés qui s'intéressent au projet de loi C-92.

Je vais maintenant dire comment les libéraux essaient de manipuler tout le système pour que la Commission canadienne du blé garde son monopole, même si cela n'est vraiment plus une option pratique ni viable.

Le projet de loi vise à établir au Canada un nouveau système de mise en commun ayant le même genre de structure que l'ancien, mais faisant appel à des zones plus petites, d'où son avantage; toutefois, le système serait le même. Au lieu de changer tout le système de la Commission du blé et les frais de transport pour les agriculteurs, le gouvernement préfère essayer de modifier l'ancien système. C'est trop souvent la façon de procéder des bureaucraties. C'est certes celle que reflète ce projet de loi. C'est dommage, parce que celui-ci ne prévoit pas vraiment tous les changements qui s'imposent.

Ce qui m'inquiète avec ce projet de loi, c'est que nous n'avons pas tous les détails. Il y a un document d'information, mais il ne fait pas partie du projet de loi. Nous ne sommes vraiment pas au courant.

Voilà, en résumé, ce qui est dans le projet de loi et ce qui manque, du moins en ce qui concerne l'objet déclaré de ce projet de loi. Je voudrais maintenant parler de l'incidence que ce projet de loi aura sur les agriculteurs et sur le secteur céréalier s'il est adopté tel quel.

• (1250)

Le changement proposé tient compte, du moins en partie, des frais réels de transport du grain à partir de différentes régions dans les Prairies, en partie seulement parce qu'il y a toujours une mise en commun à l'intérieur des quatre zones.

On va au moins dans la bonne direction. Permettez-moi d'illustrer la situation en utilisant certaines statistiques sur le blé et l'orge fournies dans le document d'information. Tout d'abord, dans le cas du blé expédié à partir de Winnipeg, de Portage la